



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION PARTIELLE

256, rue William

Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'une demande d'autorisation de démolition partielle de l'immeuble situé au **256, rue William** a été déposée à la Ville de Rosemère, conformément au Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles, et que le Conseil municipal étudiera cette demande lors d'une séance publique qui se tiendra à l'hôtel de ville, au 100, rue Charbonneau, le **lundi 9 mars 2026 à 18 h**.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition d'un bâtiment doit, dans les 10 jours qui suivent la publication de l'avis ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier à l'adresse urbanisme@ville.rosemere.qc.ca.

Toute opposition doit donc être reçue au plus tard le 9 mars 2026 à 9 h, au 100, rue Charbonneau, Rosemère, Québec J7A 3W1.

Pour toute demande d'information additionnelle, veuillez prendre un rendez-vous avec le Service de l'urbanisme : <https://www.gorendezvous.com/villederosemere?companyId=136882>

FAIT À ROSEMÈRE CE 26 FÉVRIER 2026.

Sonia Montpetit
Directrice, Service de l'urbanisme